



Réunion de la Commission de Concertation
 Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 08 décembre 2020 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/30885-19	Monsieur DUPUIS	Chemin des Silex 2A Régulariser l'extension du sous- sol de l'habitation, la modification de l'escalier intérieur, la réalisation de deux murs de soutènement et la modification des abords (relief, cheminement, ...)	X	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) application de l'art. 149 du COBAT (MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU) Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un permis de lotir)
2.	09:45	PU/31028-20	Madame VERSLUYS	Rue du Triage 14 appliquer un enduit sur la façade et le pignon et déplacer la descente d'eau du toit	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
3.	10:00	PU/31059-20	Madame PECHERE	Chaussée de La Hulpe 286 transformer et agrandir le rez-de- chaussée	X	- art 188/7 du COBAT : Mesures particulières de publicité à la demande du PPAS – immeuble à valeur patrimoniale
4.	10:30	PU/31029-20	Monsieur et Madame et/ou Eve WILMET	Avenue des Coccinelles 69 transformer et agrandir une maison unifamiliale à l'arrière des sous-sol et rez- de-chaussée, avec installation d'un cabinet paramédical	R	dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou

				(kinésithérapie) au sous-sol et réaménagement de la zone de recul du bien		partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
--	--	--	--	---	--	--